



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 20 février 2019

OBJET :

DE-19-02-1-14) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
"PRESTATION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE"

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt février à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 07 février 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absent(e)s excusé(e)s : M. PANNETIER (pouvoir à M. LEBEAU), M. BELLELLE (pouvoir à M. WALCH), Mme MOULY (pouvoir à Mme MARTIN Céline), M. PITAVY (pouvoir à M. BENSOUSSAN).

Absent(e)s : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190220-lmc1H5681H1-DE Date de réception en Préfecture : 25/02/2019 Date de Publication : 25/02/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 20 décembre 2001 relative à la signature du « Contrat Temps Libre » entre la ville de Vincennes et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne destinée à favoriser l'extension de l'offre de loisirs auprès des jeunes de 3 à 16 ans ;

Vu la délibération du 14 décembre 2005 relative à la signature d'un « Contrat Enfance » entre la ville de Vincennes et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour les enfants de 0 à 3 ans ;

Vu la délibération du 17 décembre 2008 relative à la signature d'un avenant au « Contrat Enfance Jeunesse » pour la période 2008/2009 ;

Vu la délibération du 14 décembre 2010 reconduisant le contrat enfance jeunesse pour la période 2010/2013 ;

Vu la délibération du 14 décembre 2011 relative à la signature d'un avenant au « contrat enfance jeunesse » pour la période 2010/2013 ;

Vu la délibération du 11 février 2015 reconduisant le contrat enfance jeunesse pour la période 2014/2018 ;

Considérant la nécessité de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2018/2021 pour le financement de la politique enfance jeunesse de la Ville ;

Après avis de la commission Petite enfance, Enfance, Jeunesse du 13 février 2019,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve le Contrat Enfance Jeunesse 2018/2021 pour la réalisation et le développement d'actions en direction des enfants de 0 à 16 ans.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2018/2021 pour la réalisation et le développement d'actions en direction des enfants de 0 à 16 ans ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190220-lmc1H5681H1-DE Date de réception en Préfecture : 25/02/2019 Date de Publication : 25/02/2019

ARTICLE III : Autorise Madame le Maire à solliciter, auprès de la Caisse d'Allocation du Val-de-Marne, l'attribution de subventions dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2018/2021.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé